

Accueil de Loisirs 3-12 ans sans hébergement de Bohars

Fiche famille

Année 2025-2026

Fiche à ne remplir que lors de la première inscription ou lors de changement

RESPONSABLE LÉGAL n°1					
Statut : Père Mère Tuteur Autre :					
Nom: Prénom:					
Situation : Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale Divorcé(e) Séparé(e) Célibataire Veuf(ve)					
Adresse:					
① Domicile : Adresse E-Mail :					
① Travail :					
Régime : CAF MSA Autre : N° Allocataire :					
RESPONSABLE LÉGAL n°2					
Statut : Père Mère Tuteur Autre :					
Nom: Prénom:					
Situation : Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale Divorcé(e) Séparé(e) Célibataire Veuf(ve)					
Adresse: Idem Resp. μ°1 Autre:					
① Domicile : Adresse E-Mail :					
(N. Turangilla					
① Travail : Habitant de Bohars					
Régime : CAF MSA Autre : N° Allocataire :					
SERVICES INTERNET					
☑ J'accepte de recevoir mes factures par Email à la fin de chaque mois					
Uniquement pour les habitants de Bohars:					
Allocataire de la CAF : j'autorise les salariés habilités de l'Accueil de Loisirs et de la Mairie de Bohars à consulter directement mon quotient familial sur CAFPRO, le site dédié aux professionnels, grâce à mon numéro d'allocataire CAF. Tant que mon enfant fréquente la structure et sauf indication de ma part, cette autorisation sera tacitement renouvelée chaque année.					
Les allocataires de la MSA doivent fournir une attestation par mail ou papier.					
ENFANTS À INSCRIRE					
Nom Prénom Sexe (G/F) Date de naissance Age					

ACCOMPAGNANTS						
J'autorise les personnes suivantes à venir chercher mon (mes) enfant(s) à l'Accueil de Loisirs :						
Nom	Prénom	Lien de parenté	N° Téléphone			
Autorisations						
☑ Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance et						
accepté le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs organisé par la Mairie de Bohars et :						
 ✓ Autorise mon enfant à participer aux différentes activités organisées par l'Accueil de Loisirs ✓ Décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant la venue et après le départ de l'Accueil de Loisirs . ✓ Autorise, en cas d'urgence, le directeur de l'Accueil de Loisirs à faire pratiquer les interventions chirurgicales et à faire prescrire tout traitement nécessaire à l'état de santé de mes enfants. ✓ M'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs en raison des soins engagés. ✓ Autorise la Mairie de Bohars à faire transporter mon enfant pour les besoins des activités du centre de loisirs : en voiture individuelle (par les responsables de la structure ou par d'autres familles), par des moyens de transports collectifs (cars, bus, trains) ✓ Autorise la Mairie de Bohars à traiter sur un support informatique les informations concernant mon adhésion à l'Accueil de Loisirs. Je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations me concernant. 						
APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES, DIT «RGPD						
La collecte de vos données personnelles (nom, prénom, adresse) est strictement nécessaire à la gestion du service auquel vous souscrivez. Le service s'interdit d'utiliser les données personnelles pour toute autre finalité que celle(s) strictement nécessaire(s) à la gestion du						

La collecte de vos données personnelles (nom, prénom, adresse...) est strictement nécessaire à la gestion du service auquel vous souscrivez. Le service s'interdit d'utiliser les données personnelles pour toute autre finalité que celle(s) strictement nécessaire(s) à la gestion du service. Vous avez le droit d'accès et le droit de rectification des données transmises. Dans ce cas, vous pouvez adresser votre demande à l'adresse mail suivante : alsh@mairie-bohars.fr ou par courrier à l'adresse de l'ALSH ci dessous

DROIT A L'IMAGE

L'article 9 du Code Civil précise : « Chacun a droit au respect de sa vie privée[...] Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits [...] C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ». S'agissant de personnes mineures, le droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, le respect de la personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo d'enfant reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo ou vidéo. Les œuvres et réalisations des enfants ne devront en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul le prénom est autorisé.

Mairie de Bohars

Accueil de loisirs sans hébergement

Maison de l'enfance Rue du Kreisker, 29820 BOHARS

Tél.: 02.98.37.36.93

Email: alsh@mairie-bohars.fr

SIGNATURE			
	☑ Lu et approuvé		
Fait à		Le	
Signature du			
responsable			
légal			